

Les assistantes maternelles au quotidien

Un travail invisible rythmé par différentes fonctions d'accueil du jeune enfant

Mots-clés

- Assistantes maternelles
- Jeune enfant
- Travail invisible
- Accueil

Anne Unterreiner

Caisse nationale des Allocations familiales - Direction des statistiques, des études et de la recherche.

L'accueil du jeune enfant est l'une des priorités de la branche Famille de la Sécurité sociale. En 2016, elle a consacré 12,2 milliards d'euros à l'accueil des enfants âgés de 0 à 6 ans, et elle finance 70 % des modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans (Onape, 2017). Au total, 5 milliards d'euros sont dédiés à « l'accueil individuel formel » (encadré p. 76), ces dépenses comprenant principalement le complément du libre choix de mode de garde (CMG) qui aide notamment les familles faisant appel à une assistante maternelle⁽¹⁾ (*ibid.*). L'accueil de jeunes enfants chez une assistante maternelle est ainsi devenu le premier mode d'accueil formel en France : en 2013, 19 % des enfants âgés de moins de 3 ans sont accueillis chez une assistante maternelle (*ibid.*). Il apparaît donc essentiel de savoir qui sont les assistantes maternelles, quelles sont leurs conditions de travail et d'emploi et quelles sont leurs pratiques professionnelles quotidiennes.

Dans la majorité des cas, les assistantes maternelles sont des mères en couple, mariées, âgées d'une quarantaine d'années et socialement issues des catégories populaires non précaires (Cresson *et al.*, 2011). Celles qui sont salariées de particuliers employeurs exercent une activité de service dans laquelle, malgré les droits sociaux dont elles bénéficient et la signature d'un contrat de travail avec chacun de leurs employeurs, elles sont fortement soumises à la loi de l'offre et de la demande, et connaissent un temps de travail (à la fois en volume et en amplitude) et une rémunération qui leur est propre. Pour Marie Cartier (2015), elles sont de fait dans une double relation de « subordination », au département par l'intermédiaire des services de la protection maternelle et infantile (PMI), et aux parents. Malgré ces difficultés, depuis les années 2000, leurs conditions d'emploi ont fortement évolué : elles sont mieux formées, informées de leurs droits, moins hésitantes à négocier leurs conditions de travail et à démissionner si la collaboration avec leur employeur se

passé mal à leurs yeux (*ibid.*). Parallèlement, et contrairement aux professionnelles de la petite enfance qui travaillent en équipe [établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), maisons d'assistantes maternelles (Mam), crèches familiales] pour les assistantes maternelles à domicile, le temps d'accueil des enfants correspond à leur temps de travail rémunéré. Une condition commune des assistantes maternelles salariées de particulier(s) employeur(s) semble se dessiner : en 2016, deux tiers de celles qui sont actives perçoivent entre 0,5 et 1,5 Smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance)⁽²⁾.

Si le profil sociodémographique de la majorité des assistantes maternelles salariées des particuliers employeurs et leurs conditions d'emploi sont connus, c'est loin d'être le cas de celles intervenant au sein des Mam ou en crèches familiales. De plus, les pratiques quotidiennes de l'ensemble de ces professionnelles n'ont fait l'objet que de peu de recherches. Certaines enquêtes effectuées par entretiens ont cependant permis de souligner une particularité de ce métier : cette activité de service nécessite un travail émotionnel et relationnel important. Cette dimension fera l'objet de la première partie de l'article. La manière dont les assistantes maternelles organisent leurs journées de travail est quant à elle très peu connue. Une synthèse des rares travaux sur ce point sera présentée dans un second temps.

Un travail émotionnel et relationnel

Différentes recherches ont souligné le caractère éprouvant du métier d'assistante maternelle, car elles doivent, au quotidien, contenir leurs émotions et être en état permanent d'alerte. Ce travail émotionnel et relationnel est particulier dans le sens où la relation de service s'effectue à l'égard de deux types d'usagers aux besoins distincts : les enfants et les parents.

(1) Les assistantes maternelles étant à près de 99 % des femmes (Cresson *et al.*, 2011), l'emploi du féminin a été préféré dans cet article.

(2) Source : Acofss-Centre Pajemploi, Imaje.

Définitions

L'accueil individuel formel se distingue de l'accueil collectif réalisé dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et de l'accueil individuel non formel, à savoir la garde non rémunérée effectuée par les proches (parents, grands-parents principalement) et la garde rémunérée non déclarée. Il comprend l'accueil de jeunes enfants par les assistantes maternelles et la garde à domicile (individuelle ou partagée).

L'assistante maternelle a pour fonction d'accueillir de jeunes enfants, âgés de moins de 6 ans, et principalement des enfants non scolarisés. Cette professionnelle de la petite enfance a reçu un agrément spécifique des services de la protection maternelle et infantile (PMI) de son département, également en charge de son contrôle en cours d'agrément : celui-ci est renouvelé tous les cinq ans. Cet agrément précise le nombre d'enfants accueillis (en équivalent temps plein), qui peut aller jusqu'à quatre accueils. Le temps de la formation initiale obligatoire d'une assistante maternelle est actuellement de cent vingt heures, la moitié devant être effectuée dans les six mois suivant l'obtention de l'agrément, l'autre dans les deux ans après l'accueil du premier enfant.

La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) comprend plusieurs aides financières destinées aux parents d'un enfant venant de naître. Elles permettent de faire face aux dépenses ou de compenser une perte de revenus professionnels : la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base en cas de naissance ou en cas d'adoption, la prestation partagée d'éducation de l'enfant, et le complément de libre choix du mode de garde (CMG).

Le complément de libre choix de mode de garde (CMG) est une aide financière apportée par la caisse d'Allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) aux parents ayant un enfant de moins de 6 ans confié à une assistante maternelle, une garde à domicile ou en microcrèche « Paje ». Cette aide est soumise à conditions et son montant varie selon les revenus des familles.

Deux types d'assistantes maternelles sont à distinguer :

- les premières, les assistantes maternelles salariées de particuliers employeurs, qui exercent soit à leur propre domicile soit au sein des **maisons d'assistantes maternelles** (Mam). Ces structures ont été instaurées par la loi du 9 juin 2010. Il s'agit de regroupements d'assistantes maternelles qui exercent leur métier en dehors de leur domicile. Les professionnelles, jusqu'à quatre par structure, doivent disposer d'un agrément spécifique délivré par le président du conseil départemental après avis des services de la PMI ;
- les secondes, les assistantes maternelles sont salariées des **crèches familiales** (arrêtés ministériels de 1971 et 1975). Ces structures « emploient des assistant-e-s maternel-le-s agréé-e-s qui accueillent à leur domicile de un à quatre enfants, généralement âgés de moins de 4 ans. Des temps de regroupement collectifs sont proposés dans les locaux de la crèche »^(*).

Les **relais d'assistantes maternelles** (Ram) sont des lieux d'information, de rencontre d'échange et d'animation au service des parents et des assistantes maternelles (lieux créés par la circulaire de la Cnaf de 1988).

^(*) Observatoire national de la petite enfance (Onape), 2017, *L'accueil du jeune enfant en 2016 – Données statistiques, rapport annuel*, Caisse nationale des Allocations familiales.

Un « travail émotionnel »

La notion de « *travail émotionnel* » (Hochschild, 1983) renvoie à une partie invisible de nombres d'emplois : tout ce qui relève du contrôle des émotions dans le cadre de son travail. Et c'est l'une des caractéristiques des métiers de la petite enfance en général et de celui d'assistante maternelle en particulier. Comparant les assistantes maternelles aux professionnelles intervenant dans les EAJE, Anne-Lise Ulmann, Emmanuelle Betton et Guy Jobert (2011) notent que les premières ont une pression supérieure pour maintenir en « *bon état* » les enfants, la peur d'être accusée de maltraitance n'étant jamais bien loin.

La charge supportée par les assistantes maternelles est visible dans leur évaluation de leurs conditions de travail. Ainsi, 35 % d'entre elles déclarent que leur rythme de travail dépend de demandes extérieures nécessitant une réponse immédiate et plus de la moitié affirment qu'elles doivent fréquemment interrompre, de manière non prévue, une tâche en cours pour en effectuer une autre (Avril et Cartier, 2014, p. 621). Elles sont de plus conscientes d'être en charge d'un public vulnérable, 40 % déclarant qu'elles doivent reconforter des gens et 56 % qu'elles sont

exposées à des maladies infectieuses (*ibid.*). Par ailleurs, la charge due au sentiment de responsabilité vis-à-vis d'enfants en bas âge ne connaît que de rares pauses, la moitié des assistantes maternelles interrogées affirmant ne pas pouvoir baisser leur niveau de vigilance au cours de leur temps de travail, et la même proportion déclarant ne pas avoir de pause déjeuner. Elles peuvent, en outre, se trouver en difficulté face à des enfants : problèmes de comportement, de santé ou handicap d'un enfant, constat de maltraitance par les parents ou des tiers, etc. (Tirmarche-Issemann, 2011 ; Cékoïa Conseil, 2017).

Cependant, un écart est observé entre les assistantes maternelles exerçant à domicile et les autres professionnelles de la petite enfance qui travaillent dans des EAJE : les premières ne sont pas protégées par l'institution. Si toutes les professionnelles de la petite enfance accueillant des enfants ont quotidiennement le prisme des parents et de leur opinion quand elles travaillent, pour les assistantes maternelles, le manque de reconnaissance de leur métier et la relation directe avec leurs employeurs le renforcent (Ulmann *et al.*, 2011). Le passage du duo professionnelle-enfant au trio avec le parent et *vice versa* est un moment

de la journée particulièrement éprouvant émotionnellement. Les assistantes maternelles ont en plus la lourde tâche d'aimer les enfants⁽³⁾ et de les éduquer tout en rassurant les parents sur le fait qu'elles ne sont ni maltraitantes ni des rivales (Ulmann *et al.*, 2011 ; Bloch et Buisson, 1998). A.-L. Ulmann (2012) relève aussi un autre type de travail émotionnel pour les assistantes maternelles : le fait de devoir « *taire son savoir-faire pour maintenir la confiance* » (p. 51). Ainsi, la professionnelle n'évoque pas toujours avec les parents ses succès avec l'enfant et se garde souvent de remettre en cause les choix parentaux, tout en hésitant à leur rappeler les règles (telles que les horaires).

Les relations inter- et intragroupes sociaux

Au-delà de ce travail émotionnel particulier, les interactions entre les professionnelles et les parents sont aussi des temps de rencontre entre des individus issus de groupes sociaux plus ou moins éloignés.

Le degré de proximité sociale entre parents et assistantes maternelles influence fortement leur interaction, la transmission de savoirs et de savoir-faire, de même que les pratiques des professionnelles. Bertrand Geay (2014) a ainsi constaté, concernant les assistantes maternelles, qu'il « *existe [...] une relation particulière d'affinité entre [les] familles [issues des fractions supérieures des classes populaires et des petites classes moyennes] et ce mode d'accueil* » (p. 39), les catégories sociales plus précaires préférant la garde familiale et les plus élevées, la crèche. Dans le premier cas, cette relation peut aller jusqu'à ce que les assistantes maternelles soient intégrées à la famille (De Ridder et Legrand, 1995). Les familles recrutent alors une assistante maternelle pour la « *qualité de ses soins* » et sa capacité de « *maternage* », proche socialement parlant d'eux, et ayant une « *véritable vocation pour la fonction* » (Geay, 2014, p. 40). L'assistante maternelle est rapidement reconnue pour son expérience et ses conseils sont écoutés avec attention. Tandis que les catégories sociales supérieures ayant opté pour ce mode d'accueil sélectionnent la professionnelle sur la « *base de principes éducatifs communs ou convergents* » (*ibid.*, p. 43), et notamment les assistantes maternelles proches d'institutions (Ram, Mam) et ayant des pratiques collectives de travail. Pour ces duos, la transmission de principes éducatifs et de recommandations se fait davantage dans le sens

parents-professionnelles que pour ceux plus proches socialement.

Ainsi, le métier d'assistante maternelle est une activité de service dont une partie de la charge de travail est invisible et où les interactions entre parents et professionnelles de groupes sociaux plus ou moins proches sont prégnants.

De rares recherches sur les tâches et les activités avec les enfants

Les recherches ayant porté sur les activités réalisées par les assistantes maternelles au quotidien sont très rares. Cependant, les différentes fonctions qu'elles remplissent peuvent être énoncées, ainsi que les moments et le lieu où elles les effectuent.

Les « fonctions » de l'assistante maternelle

Suivant Anne Tirmarche-Issemann (2011), il est possible de distinguer quatre fonctions types de l'assistante maternelle. La « *fonction maternante* » vise à « *favoriser l'épanouissement de l'enfant en lui garantissant la sécurité affective* » grâce à la « *qualité des réponses apportée aux besoins vitaux de l'enfant* » (*ibid.*, p. 21). La « *fonction de sécurité* » garantit la sécurité physique des enfants accueillis par l'adaptation de l'environnement d'accueil aux besoins de l'enfant. La « *fonction de soutien à la parentalité* » permet un climat serein d'accueil pour l'enfant. Et enfin, la « *fonction d'éducation* » « *veut que l'assistante maternelle organise, en association avec les parents [...], les différents apprentissages [de l'enfant] [...] tout en contribuant à la transmission des valeurs humaines qui fondent notre société* » (*ibid.*, p. 20). Les assistantes maternelles doivent trouver le juste équilibre entre ces quatre fonctions.

De fait, quelles que soient les activités qu'elles effectuent, les assistantes maternelles transmettent des normes de comportement et des valeurs aux enfants qu'elles accueillent. Comme tout individu, elles catégorisent autrui, notamment les enfants et les parents. Ce processus initial de catégorisation semble être influencé par les caractéristiques sociales des professionnelles et des familles (Serre, 1998). Les professionnelles, telles que celles observées par Delphine Serre en PMI, deviennent alors

(3) L'amour des enfants est à la fois mentionné par les assistantes maternelles et par les parents dans différentes enquêtes. Si, au cours des années 1970 à 1990, ce discours correspondait aux normes de la PMI soulignant que l'activité d'assistante maternelle ne devait apporter que des « *revenus d'appoints* », les évaluatrices de la PMI le dévalorisent aujourd'hui et évincent du métier les candidates mettant en avant l'amour des enfants. Mais, parallèlement, la valorisation de l'amour des enfants est également l'expression d'une norme véhiculée au sein de la société française « *bébéphile* » (Ségalen, 2010), et plus particulièrement de la perception de la maternité des femmes des milieux populaires dont la majorité des assistantes maternelles sont issues.

des « *entrepreneur[e]s de morale* », effectuant des recommandations et ayant des pratiques différenciées selon la manière dont elles les ont catégorisées. Cette catégorisation est particulièrement visible si l'on observe l'éducation différenciée donnée aux filles et aux garçons. Concernant les professionnelles de la petite enfance, les recherches sur le sujet sont relativement rares et, lorsqu'elles existent, elles concernent les EAJE (Boyer et Pélamourgues, 2013 ; Blöss et Odena, 2005 ; Cresson, 2010). Aucune recherche, qu'il s'agisse d'enquêtes par entretien pour analyser les discours des assistantes maternelles ou d'ethnographies, n'a porté sur ce point, à l'exception de Maxime Beaujoin (2016) qui a effleuré la question au cours d'une enquête exploratoire.

La question du rôle éducatif et des potentiels écarts de normes éducatives a été posée (voir *supra*), dans le cadre d'interactions entre des classes sociales différentes. D'une manière analogue, la question peut également être émise en cas de rencontres entre des groupes ethniques ou religieux différents. Les études axées sur les assistantes maternelles ayant des origines étrangères ou des enfants d'une origine ethnique ou religieuse différente d'elles ont principalement interrogé la relation parents-professionnelles ainsi que la négociation du rôle éducatif de l'assistante maternelle dans ce contexte (Vapné *et al.*, 2015), la question de la transmission effective aux enfants étant traitée à la marge. Pourtant, les « *nounous* » à domicile étrangères observées par Caroline Ibos (2012) et Tamara Mose Brown (2010) soulignent l'existence d'écarts en termes de principes éducatifs entre ce qu'elles ont connu en Côte d'Ivoire ou aux Caraïbes et les pratiques de leurs employeurs français ou américains. Mais, s'agit-il d'écarts culturels ou de classes sociales ? Ou est-ce que c'est le signe de conflits entre les adultes qui dépassent le comportement de l'enfant ? Selon C. Ibos, cette opposition apparente est fortement nuancée par le fait que les nounous appliquent une partie des principes éducatifs de leurs employeurs auprès de l'enfant qui vit avec elles. Sabine Martin (2014) a d'ailleurs observé une certaine valorisation des pratiques de maternage mises en avant en France par les assistantes maternelles migrantes ou descendantes d'immigrés du Maghreb qu'elle a rencontrées, même si les premières maintiennent aussi certaines pratiques de leur pays d'origine.

Parallèlement, la langue est un vecteur de transmission important et est donc un élément clé du rôle éducatif joué par les assistantes maternelles. Elle est également au cœur de l'interaction entre les employeurs et les salariées, et

donc de leur recrutement initial (Vapné *et al.*, 2015). Pour être recrutées, les candidates doivent être reconnues comme parlant suffisamment bien la langue du pays de résidence. Certains parents craignent une mauvaise transmission de la langue française auprès de celles dont la langue maternelle n'est pas le français, alors même qu'elles ont obtenu leur agrément après que leurs compétences linguistiques aient été considérées comme suffisantes pour l'exercice de leur métier par les agents de la PMI (Mozère, 2000). Une distinction peut être faite entre ces assistantes maternelles qui sont discrètes quant à leur langue maternelle par crainte que leur intégration en France soit remise en cause, et celles qui font de leur multilinguisme un atout (*ibid.*). Toutes les assistantes maternelles rencontrées par S. Martin (2014) parlent leur langue maternelle devant les enfants, en chantant pour eux ou en la parlant avec leurs proches. Pour celles qui maîtrisent parfaitement le français, la maîtrise d'une autre langue est un plus. Pour les autres, la bonne réputation ou d'autres capitaux compensent les quelques approximations en langue française (Mozère, 2000).

Concernant les tâches permettant de répondre aux besoins primaires des enfants, c'est à partir des discours d'assistantes maternelles que quelques travaux exploratoires ont donné lieu à publications. Ainsi, les professionnelles rencontrées par Catherine Sellenet (2006) mentionnent l'éducation à la propreté dans leurs discours. A.-L. Ulmann, E. Betton et G. Jobert (2011) ont pu constater que la préparation des repas, leur déroulement et ce que l'on donne à manger aux enfants sont au cœur de la relation entre les assistantes maternelles et les parents, mais aussi entre elles et les enfants. Il n'existe, en revanche, aucune publication se concentrant sur les pratiques effectives (ou l'absence de pratiques) de transmission linguistique, de jeu, d'éducation à la propreté, de commensalité ou encore de socialisation collective des enfants accueillis chez des assistantes maternelles en et hors contexte migratoire.

Des moments clés

L'enquête d'A. Tirmarche-Issemann (2011) montre combien les journées des assistantes maternelles sont rythmées entre l'accueil du matin, les temps de jeu et de repos, les déplacements à l'école ou à la maison, le déjeuner, les activités diverses, le goûter et la préparation à la fin de la journée et le retour des parents. D'après A.-L. Ulmann, E. Betton et G. Jobert (2011), cette organisation du temps est moins rigide qu'en EAJE, mais a son importance pour ces professionnelles. « *Ces temps* [accueil, jeux ou repos,

préparatifs des repas, sortie, repas, sieste] *structurent manifestement une représentation de la garde bien faite et il est important pour ces professionnelles de s'y conformer strictement* » (*ibid.*, p. 41). De fait, ces temps sont relativement fragmentés, ce qui, selon Liane Mozère (2001), peut fortement influencer la fonction éducative des assistantes maternelles qui ont des enfants à temps partiel et le sens qu'elle donne à leurs pratiques. De plus, les différentes phases de la journée n'ont pas toutes la même « *texture émotionnelle* » (Zerubavel, 1981), les moments de contacts avec les parents sont particulièrement chargés émotionnellement dans les journées des assistantes maternelles.

D'après l'enquête qualitative effectuée par Agnès Florin (2004) citée par Catherine Sellenet (2006, p. 105), le nombre d'activités « *pédagogiques* » est plus élevé chez les assistantes maternelles qu'en crèche où le jeu libre est privilégié. En outre, elles interviennent davantage auprès de l'enfant. A.-L. Ulmann, E. Betton et G. Jobert (2011) suggèrent que les assistantes maternelles suivent de fait une certaine conception « *classique* » de l'accueil du jeune enfant qui valorise les activités, alors que des conceptions d'abord plus alternatives, mais qui se développent aujourd'hui, mettent l'accent sur l'autonomie de l'enfant. À cette vision de l'accueil collectif s'ajoute la volonté d'être reconnues socialement en tant que professionnelles de la petite enfance par le biais de la « *production* » visible (par la réalisation concrète d'objets, par exemple) d'activités. Selon Marie Cartier et Marie-Hélène Lechien (2017), ces activités renvoient à « *une large gamme de pratiques* » (*ibid.*, p. 273) : les activités d'éveil à visée « *éducative* » animées « *par un intervenant spécialisé* » dans les Ram, celles qui ont lieu au sein des associations professionnelles d'assistantes maternelles, celles effectuées au cours de « *regroupements informels entre assistantes maternelles voisines* » (*ibid.*) et celles que les assistantes maternelles réalisent seules à leur domicile. Toutes ces activités « *ne sont pas toujours explicitement définies comme étant éducatives* », mais « *elles visent indissociablement à occuper les enfants et à développer leurs savoir-faire et leurs habiletés physiques et intellectuelles* » (*ibid.*, p. 274). Parmi ces activités, certaines ont pour objectif de préparer l'enfant à son entrée à l'école maternelle : initiation à la lecture et à l'écriture, activités collectives pour permettre la bonne « *adaptation* » de l'enfant au groupe une fois scolarisé, etc.

Un autre enjeu clé pour les assistantes maternelles travaillant chez elles est relevé dans des recherches :

l'exécution de tâches domestiques et le rangement. Pour Françoise Bloch et Monique Buisson (1998), prenant l'exemple d'une assistante maternelle, celles qui sont dans une « *logique de professionnalisation* » dissocient clairement leurs activités domestiques de leurs activités professionnelles. Cette organisation du temps correspond aux injonctions actuelles des PMI de ne pas effectuer de tâches domestiques pendant son temps de travail. Il peut donc y avoir une forme de mise en conformité des pratiques avec les attentes des instances de contrôle. Concernant le rangement, tout semble dépendre de la manière dont il est considéré par la professionnelle (Beaujoin, 2016) : s'agit-il d'une tâche domestique comme une autre ? d'une activité liée à son métier ? d'une activité à effectuer avec les enfants parce qu'ayant une fonction éducative ? Les recherches sur les activités quotidiennes des assistantes maternelles n'étant pas nombreuses, il est difficile de comparer ces rares témoignages avec d'autres.

Enfin, la télévision est fortement dévalorisée au sein des PMI, de la part des diplômées de la petite enfance et des parents des catégories sociales supérieures. Ceci pose plus largement la question de l'usage, au quotidien, des nouvelles technologies par les assistantes maternelles. Parallèlement aux usages des adultes de ces nouvelles technologies, les enfants pourraient se voir proposer des « *activités* » télévision, cinéma, jeux vidéo, tablettes, etc. Si ces questions semblent être abordées au cours des formations ou en tout cas préoccupent les assistantes maternelles (Beaujoin, 2016), aucune recherche n'a porté sur l'observation fine des pratiques des assistantes maternelles concernant les nouvelles technologies.

Ainsi, tout comme la question des fonctions remplies par les assistantes maternelles, l'observation ethnographique de la segmentation temporelle des journées de ces professionnelles serait nécessaire.

Des espaces d'accueil particuliers

Les travaux comparant les pratiques des assistantes maternelles selon qu'elles interviennent en crèches familiales, en Mam, ou ailleurs, sont inexistantes. Concernant celles qui exercent à leur domicile, de rares travaux ethnographiques permettent d'éclairer leurs pratiques quotidiennes dans des espaces spécifiques. L. Mozère (1999) a observé, lors de ses visites au domicile des assistantes maternelles et « *nourrices* » (non déclarées) enquêtées, que « *l'appartement entier [est] investi, les maris réquisitionnés pour donner le biberon ou pour jouer, les chambres des enfants de la famille occupés par la sieste ou*

les jeux » (p. 19). A.-L. Ulmann (2012) considère quant à elle un « travail de mise en scène de soi à travers l'aménagement de l'espace à la fois rangé et adapté aux enfants » (p. 50). D'après la chercheuse, il s'agit ici d'une « professionnalisation de l'espace » (Goffman, 1968) au quotidien. Pourtant, ces tâches ne sont pas considérées par les assistantes maternelles comme des activités professionnelles (Ulmann *et al.*, 2011). D'après M. Beaujoin (2016), l'espace de jeux privilégié est le salon. Certaines assistantes maternelles aménagent une salle de jeux chez elles, s'alignant de fait sur les normes de l'accueil collectif (Cartier et Lechien, 2017). Cet aménagement est un « moyen de limiter l'envahissement de l'espace privé par l'activité professionnelle à domicile et de cantonner les enfants dans un espace limité » (*ibid.*, p. 272) permettant le jeu libre dans un espace sécurisé pendant que l'assistante maternelle vaque à ses occupations. « [La] salle de jeux favorise la reproduction, sous une forme renouvelée, d'une morale éducative qui repose sur l'imbrication étroite du travail domestique et de la prise en charge des enfants [...] et non sur la disponibilité totale aux enfants » (*ibid.*, p. 273).

Les quelques recherches portant sur les espaces de travail des assistantes maternelles se sont surtout concentrées sur ce qu'elles font dans des espaces publics ou semi-publics : les ludothèques et les parcs. L'enquête conduite par Gilles Brougère, Nathalie Roucoux et Laurence Chanu (2001) informe grandement sur l'accueil et les pratiques des assistantes maternelles en ludothèques. Celles qui fréquentent la ludothèque sont plus ou moins contraintes de le faire, ce niveau de contrainte allant de l'indépendance totale à la pression exercée par des parents ou des institutions à l'obligation pour certaines professionnelles exerçant en crèches familiales. Ceci a des effets sur la manière dont les professionnelles s'investissent dans le lieu et sollicitent les ludothécaires, celles qui sont contraintes d'y aller par les parents concevant le jeu comme une activité éducative plus que ludique, tout en se sentant dans l'obligation de leur rendre des comptes (Beaujoin, 2016). D'après G. Brougère, N. Roucoux et L. Chanu (2001), les assistantes maternelles qui fréquentent les ludothèques sont « déjà engagées dans une démarche volontaire de professionnalisation, même si celle-ci n'est pas toujours consciente » (*ibid.*, p. 45). La ludothèque est, pour elles, et ce d'autant plus sur les temps d'accueil spécifiques, un « lieu de ressourcement », leur permettant de « faire une pause dans leur quotidien et de mettre un

peu de distance dans leur relation avec l'enfant » (*ibid.*, p. 40), d'interagir avec d'autres adultes, professionnels ou non, et de renforcer leur identité professionnelle. Les enfants sont relativement autonomes à la ludothèque tout en étant « surveillés à distance » (*ibid.*, p. 41) par l'assistante maternelle. Le jeu libre et les interactions non contraintes avec des pairs et des adultes sont favorisés. À la ludothèque, l'assistante maternelle observe l'enfant, relève ses préférences, échange avec ses collègues et la ludothécaire au sujet de l'enfant, et repère des jeux qu'elle pourrait refaire en dehors de ce lieu.

Pour les professionnelles de la petite enfance travaillant à domicile et en milieu urbain, le parc (ou le square) est un espace qu'elles investissent fortement : il permet aux enfants de jouer à l'extérieur. Il s'agit donc d'un terrain d'observation particulièrement fécond, comme le montrent différents travaux sur les nounous à domicile (Brown, 2010 ; Ibos, 2012), où il est possible d'étudier la fréquence et la durée des visites au parc, les rencontres entre les professionnelles, leurs pratiques collectives de travail, ce qu'elles mangent et donnent à manger aux enfants et ce que font ces derniers. Or, ces pratiques (collectives) éducatives dans des espaces publics ne font pas l'objet de travaux portant sur les assistantes maternelles, à l'exception de rares publications citant leurs discours quand elles se rendent dans des Ram (voir Cartier, 2015 par exemple). Mais il n'existe pas de publications d'analyses ethnographiques fines des pratiques réelles des assistantes maternelles au sein des Ram ou d'autres espaces publics ou semi-publics (comme les bibliothèques⁴) par exemple.

Conclusion

Les recherches sur les assistantes maternelles montrent l'existence d'une charge mentale très lourde pour ces professionnelles. Ce travail peut pourtant être qualifié d'« invisible » : au carrefour du professionnel et du travail domestique, le métier d'assistante maternelle est peu reconnu socialement. Cette invisibilité rend difficile l'étude du quotidien et des pratiques de ces professionnelles. Comme la revue de littérature parue sur le sujet (Unterreiner, 2018) le montre, les travaux sur les assistantes maternelles se fondent essentiellement sur des statistiques de gestion, des enquêtes par questionnaires ou par entretiens. Or, seule l'observation fine de leurs comportements permettrait de montrer ce qu'elles font au quotidien avec les enfants, ce

(4) Une enquête de C. Sellenet (2006) mentionne ces visites hebdomadaires à la bibliothèque dans l'extrait d'entretien cité par la chercheuse dans son ouvrage pages 145-146.

qui pourrait contribuer à faciliter la reconnaissance de ce métier et sa professionnalisation.

Les pratiques des assistantes maternelles sont donc un champ d'enquête inexploré, notamment celui des potentielles différences de pratiques effectives entre ces professionnelles.

Bibliographie

Avril C., Cartier M., 2014, Subordination in home service jobs: Comparing providers of home-based child care, elder care, and cleaning in France, *Gender & Society*, vol. 28, n° 4, p. 609-630.

Beaujoin M., 2016, *La place du jeu dans le métier des assistantes maternelles*, mémoire de Master 2 de sociologie sous la direction de Marie-Hélène Lechien, université de Limoges.

Bloch F., Buisson M., 1998, *La garde des enfants : une histoire de femmes. Entre don, équité et rémunération*, Paris, L'Harmattan.

Blöss T., Odena S., 2005, Idéologies et pratiques sexuées des rôles parentaux. Quand les institutions de garde des jeunes enfants en confortent le partage inégal, *Recherches et Prévisions*, n° 80, p. 77-91.

Boyer D., Pélamourgues B., 2013, Les professionnels de la petite enfance et les stéréotypes sexués, *Informations sociales*, n° 176, p. 86-89.

Brougère G., Roucous N., Chanu L., 2001, Des assistantes maternelles à la ludothèque : du jeu dans la professionnalisation, *Recherches et Prévisions*, n° 64, p. 35-47.

Brown T. M., 2010, *Raising Brooklyn: Nannies, childcare, and caribbeans creating community*, New York, New York University Press.

Cartier M., 2015, *Les assistantes maternelles ou la subordination chez soi ? Sociohistoire d'une relation d'emploi depuis 1977 en Loire-Atlantique*, mémoire pour l'habilitation à diriger des recherches (HDR) en sociologie sous la direction de Jean-Noël Retière, université de Nantes.

Cartier M., Lechien M.-H., 2017, Asseoir sa légitimité professionnelle auprès des parents. Les stratégies de légitimation éducatives des assistantes maternelles, *Revue française des affaires sociales*, n° 2, p. 265-281.

Cékoïa Conseil, 2017, *Assistants maternels et bientraitance dans le cadre de l'adaptation des compétences et des pratiques professionnelles liées à ces besoins : analyse du questionnaire diffusé aux assistants maternels*, rapport pour la direction générale de la cohésion sociale (ministère des Solidarités et de la Santé), la direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (ministère du Travail) et l'association Agefos Pme.

Cresson G., 2010, Indicible mais omniprésent : le genre dans les lieux d'accueil de la petite enfance, *Cahiers du Genre*, vol. 2, n° 49, p. 15-33.

Cresson G., Delforge S., Devetter F.-X., Lemaire D., 2011, *Qualité du travail, qualité des emplois et qualité d'accueil dans les métiers de la petite enfance*, rapport de recherche pour la Caisse nationale des Allocations familiales, Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques.

De Ridder G., Legrand C., 1995, Distance professionnelle et intimité affective, in Kaufmann J.-C. (dir.), *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 127-140.

Florin A., 2004, *La garde des enfants de deux ans : qu'en dit la recherche ? – Rapport de synthèse*, document pour le Programme incitatif de recherche en éducation et formation (ministère de l'Éducation nationale), laboratoire de psychologie « Éducation, cognition, développement ».

Geay B., 2014, Les relations entre parents et personnels d'accueil de jeunes enfants. La transmission des normes au prisme des rapports entre classes sociales, *Politiques sociales et familiales*, n° 118, p. 35-44.

Goffman E., 1968, *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les Éditions de Minuit.

Hochschild A. R., 2003[1983], *The managed heart: Commercialisation of human feeling*, Berkeley, University of California Press.

Ibos C., 2012, *Qui gardera nos enfants ?*, Paris, Flammarion.

Martin S., 2014, *L'altérité de l'assistante maternelle d'origine maghrébine : de la transmission des traditions culturelles à l'initiation par la formation professionnelle*, mémoire pour l'obtention du diplôme interuniversitaire de psychiatrie et compétences transculturelles, sous la direction de Tahar Abbal universités Paris Descartes et Paris 13.

Mozère L., 2001, Comment se configurent les compétences dans un métier au féminin ? Le cas des assistantes maternelles, *Recherches féministes*, vol. 14, n° 2, p. 83-114.

Mozère L., 2000, Les difficultés des assistantes maternelles face au chômage : quelques indications concernant leur usage de la langue, *Les cahiers du Cedref*, n° 8-9, p. 141-165.

Mozère L., 1999, *Petits métiers urbains « au féminin », ou comment échapper à la précarisation ? Les assistantes maternelles et les nourrices*, rapport de recherche pour la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), le Groupe de recherche Innovations et Sociétés de l'université de Rouen et le Centre d'études, de recherches et de formation sur les institutions (CERFI-EXEE), Paris, Cnaf.

Observatoire national de la petite enfance (Onape), 2017, *L'accueil du jeune enfant en 2016 – Données statistiques*, rapport annuel, Caisse nationale des Allocations familiales.

Ségalen M., 2010, *À qui appartiennent les enfants ?*, Paris, Tallandier.

Sellenet C., 2006, *Les assistantes maternelles. De la garde à l'accueil éducatif*, Paris, L'Harmattan.

Serre D., 1998, Le bébé « superbe » : la construction de la déviance corporelle par les professionnel-le-s de la petite

enfance, *Sociétés contemporaines*, n° 31, p. 107-127.

Tirmarche-Issemann A., 2011, *L'institutionnalisation de la fonction d'assistante maternelle. La reconfiguration de l'économie domestique*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Serge Ebersold, université de Strasbourg.

Ulmann A.-L., Betton E., Jobert G., 2011, L'activité des professionnelles de la petite enfance, *Dossiers d'études*, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 145.

Ulmann A.-L., 2012, Le travail émotionnel des professionnelles de la petite enfance, *Politiques sociales et familiales*, n° 109, p. 47-57.

Unterreiner A., 2018, Revue de littérature sur les assistantes maternelles. Position sociale, conditions de travail et d'emploi et quotidien, *Dossiers d'études*, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 197.

Vapné L., Duprat-Kushtanina V., Tersigni S., Vozari A.-S., Asal H., 2015, *Devenir assistante maternelle : dimensions ethno-religieuses d'une double sélection*, rapport de recherche de l'université Nanterre-Paris Ouest-La Défense/Sophiapol, financé par l'Alliance de recherche sur les discriminations.

Zerubavel E., 1981, *Hidden rhythms: Schedules and calendar in social life*, Berkeley, University of California Press.